

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 008-1785/10/CC

■ Approbation d'une convention relative à la contribution de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'opération "Campus" d'Aix-Marseille Université.

DDEAI 10/4243/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DDIP 001/1732/09/CC du 23 décembre 2009, la Communauté Urbaine a réaffirmé son soutien au Plan Campus Aix-Marseille Université et son engagement au titre de ses compétences mises en œuvre en partenariat avec le Conseil Général, le Conseil Régional et la Ville de Marseille sur deux espaces technopolitains : le Parc Scientifique et Technologique de Luminy, et le Pôle de l'Etoile (St-Jérôme/Château-Gombert).

Trois volets prioritaires ont été définis en cohérence avec le plan d'action de la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole, visant à améliorer la desserte des sites, développer l'économie par l'innovation et aménager les entrées de sites et leur intégration au tissu urbain et naturel :

- mettre en place la desserte par Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Parc Scientifique et technologique de Luminy et du pôle de l'Etoile. La desserte du Pôle de l'Etoile passera aussi par l'aménagement du boulevard urbain Normandie-Niémen et la création par le Conseil Général du tronçon Normandie-Niémen-Einstein de la RD4d.
- développer l'innovation et les activités économiques au sein des deux principaux technopôles de l'agglomération ;
- aménager les espaces extérieurs d'entrée de ces sites universitaires pour renforcer leur attractivité, leur cohérence et leur intégration au tissu urbain et nature.

Une convention de partenariat a été soumise à l'approbation du Conseil de Communauté dans le cadre de la délibération sus-visée. Cependant, cette convention ne fixant pas la totalité des engagements des partenaires, elle est aujourd'hui complétée et fait ainsi l'objet d'une nouvelle présentation au Conseil de Communauté.

L'intervention financière de la Communauté Urbaine reste identique, portant sur des mesures d'accompagnement, évaluée à 164,42 millions d'euros en partenariat avec le Conseil Général et le Conseil Régional.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 006-1259/09/CC du 26 mars 2009
- La délibération DDIP 001-1732/09/CC du 23 décembre 2009

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'opportunité unique que constitue l'appel à projets « Campus » et les financements afférents,
- L'objectif stratégique affiché par Marseille Provence Métropole de participer à la mise en place d'une université unique, internationalement reconnue et bénéficiant d'enseignements, de capacités de recherche et de sites de qualité,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est retirée la délibération DDIP 001-1732/09/CC du 23 décembre 2009.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée fixant les engagements respectifs des différents partenaires de l'opération Campus - Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2010 et suivants de la Communauté Urbaine.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI